

LCL LE CREDIT LYONNAIS



DECLARATION INTERSYNDICALE LORS DU CCE EXTRAORDINAIRE DU 06 JANVIER 2011

Le 22 décembre 2010, nos 3 Organisations Syndicales se sont exprimées auprès du Directeur des Ressources Humaines à propos de la faiblesse des propositions salariales 2011.

Aussi, nos 3 Organisations Syndicales profitent de cette instance et de l'arrivée de notre nouveau Directeur Général pour réaffirmer que l'enveloppe consacrée aux mesures salariales 2011 demeure nettement insuffisante.

De plus, la logique visant à privilégier les mesures individuelles et les éléments de la rémunération variable, contribuent à générer des inégalités et des divisions parmi les salariés.

C'est l'ensemble des salariés qui a permis à LCL d'obtenir de bons résultats, malgré une conjoncture économique difficile et des conditions de travail détériorées, en raison de la suppression de 3.519 emplois en 3 ans.

Dans ce contexte, l'intersyndicale demande :

- des mesures générales pérennes et significatives pour tous les salariés.
- une enveloppe globale Mesures Générales / Mesures Salariales Individuelles bien supérieure à celle de l'an dernier.
- une répartition MG/MSI plus égalitaire.
- un calendrier de distribution des MSI priorisant les attributions en janvier 2011

Il est urgent que les attentes tout à fait légitimes des salariés soient prises en compte, que la politique salariale de LCL soit en totale corrélation avec les résultats financiers engendrés et que la Direction LCL cesse de creuser l'écart et le retard avec la profession.

Nous vous demandons de réviser à la hausse vos propositions. Marquant le mécontentement des salariés, les élus CFDT, CGT et SNB du CCE quittent la salle. Pour information, l'élue CFTC a soutenu cette déclaration.